

<https://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-PCEA-du-29-janvier-2018-Declaration-liminaire.html>



# CAP des PCEA du 29 janvier 2018 : Déclaration liminaire

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : mardi 29 janvier 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Suite aux élections du 6 décembre dernier, les collègues ont renouvelé leur confiance aux élu.e.s paritaires de la liste SNETAP-FSU, CGT-AGRI avec 67,58% des suffrages exprimés.

C'est le résultat d'un travail de proximité, important témoin de la confiance que la majorité de nos collègues nous accordent. C'est aussi la validation d'un projet syndical qui sait concilier propositions, négociations et actions.

Cette séance marque le début de la nouvelle mandature des élu.e.s paritaires SNETAP-FSU, CGT-AGRI avec 6 sièges de représentants sur 7.

Les mesures gouvernementales engagées - réforme du BAC général et technologique, de la voie professionnelle - vont continuer à dégrader la qualité de l'enseignement, les conditions d'apprentissage et l'attractivité des établissements agricoles publics.

Nous nous opposons fermement

À aux suppressions des dédoublements dans nos classes, qui vont impacter non seulement les conditions d'étude de nos élèves mais également nos conditions de travail

À la volonté de renvoyer dans les mains des employeurs la formation professionnelle

À la mise en difficulté des autres voies de formation, tant générale que technologique, sur fond de reprise des suppressions d'emplois.

Dans ce contexte, la suppression des seuils est vécue par les collègues que nous représentons comme une provocation.

Les tergiversations de la [DGER](#) (suppression totale, augmentation de quelques unités de seuils existants, les seuils à titre indicatif avec autonomie laissée aux établissements) ne trompent pas sur les intentions de réduction des moyens.

Les conséquences sont

À la détérioration des conditions de travail des collègues

À l'incidence sur les fiches de salaire (dédoublement comptabilisé ou non comptabilisé)

À la diminution de la dotation dans les disciplines (sous-service, complément de service subi et à terme mutation d'office).

Dans leur déclaration liminaire du 24 janvier 2019, les élu.e.s à la [CAP](#) des [PLPA](#) vous ont informés que sans réponse aux revendications des personnels de l'[EAP](#) portées depuis de nombreuses semaines, la CAP des [PCEA](#) ne pourrait se tenir.

Aujourd'hui, et pour la première fois depuis au moins 25 ans, soutenus par 1500 signatures contre la réforme du BAC STAV obtenues en quatre jours et par 500 signatures contre la suppression des seuils en deux jours, les élu.e.s SNETAP-FSU, CGT-AGRI ne siégeront que si des mesures significatives sont apportées ce jour.

La réponse qui sera faite conditionnera la tenue de la CAP des PCEA dès demain mercredi, et aura un impact sur les séances du [CNEA](#), demain mercredi 30 janvier et du [CTM](#) jeudi 31 janvier 2019.

Les élu.e.s paritaires CAP des PCEA, SNETAP-FSU, CGT-AGRI, SEA-[UNSA](#) -